



Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de Table (affiliée STT)

St-Imier, le 06.05.2016

Baumann Pierre-Yves
Fourchaux 8
2610 St-Imier
032/941.21.44
pyb@sunrise.ch

Aux présidents de clubs

Aux membres du comité

Aux membres et présidents d'honneur

Convocation à une assemblée générale des délégués extraordinaire 2016

Date: Mercredi **01.06.2016 dès 19h30** précises! (durée prévue : env. 1h30)

Lieu: **Restaurant-Pizzeria de la Poste**, rue de la Gare 7, 2525 **Le Landeron**
(possibilité de manger après la séance en réservant tout au début)

Prise du **PV** : **CTT Courfivres**

Ordre du jour: 1) Appel

- 2) **Augmentation ordinaire des licences ANJTT catégories A/B de 7.- Frs / an**
(forfaits défraiement Directoire, CRTT, coût de la vie) => Cf. explications au verso !
- 3) **Nomination des nouveaux responsables Finances/Technique/Registre**
- 4) Augmentation extraordinaire des licences ANJTT de 6.- (**ou 8.-***) Frs pour financer l'éventuelle externalisation de notre comptabilité pour 2016-17 ? * **si 2) est refusée !**
- 5) Augmentation extraordinaire des licences ANJTT de 6.- (**ou 9.-***) Frs pour financer l'éventuelle externalisation de notre gestion technique (registre compris) ?
- 6) **Prochaines assemblées** : AT le mercredi **22.06.2016**@19h30 à Chambrelieu et AGDa le mercredi **15.09.2016**@19h30 à Moutier.
- 7) Divers et imprévus
- 8) Contre-appel

Chers tous,

Comme vous l'avez appris lors de notre AGDp du 24 février dernier à Tramelan, nous devons faire face à la **démission de notre responsable technique** à partir de la prochaine saison 2016/17, doublée de celle de notre administrateur et triplée par le départ à l'étranger déjà annoncé de notre responsable des finances !

Afin de pouvoir préserver la bonne marche de notre association, il est **impératif de trouver des remplaçants pour ces fonctions clé ou, à défaut, d'assurer le financement de l'externalisation de ces tâches**, pour autant que nous trouvions des partenaires capables de et surtout disposés à le faire à si brève échéance. Pour augmenter nos chances, l'introduction de forfaits annuels de défraiement pour les membres du Directoire (cf. point 2) nous a semblé représenter une petite incitation à essayer...

En comptant sur votre présence pour cette assemblée essentielle pour notre avenir, le Directoire se réjouit de vous retrouver en pleine forme et vous adresse ses salutations amicales et sportives.

Pierre-Yves BAUMANN

R.S.V.P.

Explications concernant les augmentations proposées :

2) Augmentation ordinaire des licences ANJTT :

Face à la difficulté croissante pour repourvoir les postes du Directoire (dont un seul faisait l'objet d'un défraiement forfaitaire) et tenant compte du fait que nos licences ANJTT n'ont pas été adaptées depuis de nombreuses années, nous vous proposons d'introduire les défraiements suivants dans notre RF :

- Indemnité Resp. Technique : 2'000.- Frs/an
- Indemnité Resp. Finances : 1'500.- Frs/an
- Indemnité Resp. Information : 1'000.- Frs/an
- Indemnité Resp. Administration : 1'000.- Frs/an (act. le double)
- Indemnité Président AR : 750.- Frs/an
- Indemnité Resp. Jeunesse : 500.- Frs/an

6'750.- Frs/an

Comme ces montants remplaceraient les différents jetons de présence versés, mais pas les frais effectifs (déplacements, repas, etc.), nous avons estimé le surcoût global de ces indemnités à 1'750.- Frs/an, soit 5.- Frs par licence (actuellement au nombre de 360). En outre, notre participation financière aux activités de la CRTT (AGTT, ANJTT, AVVF) s'élève désormais à 2.- Frs/licencié/an. Au final, nous vous proposons ainsi une augmentation ordinaire des licences ANJTT de 7.- Frs/an.

3) Les cahiers des charges se trouvent sur notre site.

4) Augmentation extraordinaire (2016/17) pour financer l'éventuelle externalisation des finances :

Dans le cas où nous n'aurions pas de RF, nous avons estimé qu'une somme de 3'500.- Frs devrait permettre de financer l'externalisation de cette tâche, ce qui équivaldrait à une hausse de 6.- Frs/an des licences (1'500+6 x 340) si l'augmentation ordinaire est acceptée (ou 8.- Frs/an sinon).

5) Augmentation extraordinaire (2016/17) pour financer l'éventuelle externalisation de la technique :

Dans le cas où nous n'aurions pas de RT, nous avons estimé qu'une somme de 4'000.- Frs devrait permettre de financer l'externalisation de cette tâche, ce qui équivaldrait à une hausse de 6.- Frs/an des licences (2'000+6 x 340) si l'augmentation ordinaire est acceptée (ou 9.- Frs/an sinon).

Le Directoire espère bien que l'augmentation du point 2 sera acceptée et surtout que les augmentations des points 4 et 5 ne seront pas nécessaires, c'est-à-dire que nous trouverons des volontaires pour assumer ces fonctions essentielles pour notre association. Si tel n'était pas le cas, nous avons estimé que notre fortune actuelle devait être dédiée aux activités sportives et donc pas utilisée pour financer de telles tâches administratives, c'est pourquoi nous vous avons soumis ces hausses extraordinaires.

Avec nos meilleures salutations.

Votre Directoire